

%

#

&

!

"

!

"!

!

!

"\$ "



Canards Illimités Canada
La conservation des milieux humides



PLAN DE CONSERVATION

**Portrait des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes
de la région administrative de Laval (R-13)**

Mars 2012



Canards Illimités Canada
La conservation des milieux humides

Analyse et rédaction :

Pierre Dulude, biologiste, CIC
Jason Beaulieu, spécialiste en géomatique, CIC

Géomatique et cartes :

Sylvie Picard, technicienne en géomatique, CIC

Comité externe de lecture :

Luc Bélanger, biologiste, EC/SCF
Jean Huot, biologiste, Université Laval
Marcel Laperle, biologiste
Michel Lepage, biologiste
Monique Poulin, prof. adj., dép. phytologie, FSAA, U. L.
Guy Pustelnik, directeur, EPTB-ÉPIDOR (France)

Révision linguistique :

Marie Blais, CIC

Préparé par Canards Illimités Canada (CIC), en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) du Québec, Environnement Canada (SCF/EC) et Pêches et Océans Canada (MPO).

© **Canards Illimités 2012**

ISBN 978-2-923725-20-8

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2012
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2012

Citation recommandée

CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2012. Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de Laval, (en ligne), (<http://www.canardsquebec.ca>), 22 p.

Le plan régional de conservation des milieux humides : UNE PRIORITÉ

Le plan régional de conservation est une démarche qui dresse un portrait des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes et qui permet :

- de localiser et de classifier les milieux humides de 0,3 ha et plus, inventoriés dans le cadre de la cartographie détaillée des milieux humides de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en 2010;
- de fournir une base de connaissances et d'information sur les milieux humides, identique et reconnue, ainsi que leur situation dans la région administrative;
- d'offrir un appui aux différents ministères, à la Ville de Laval, ainsi qu'aux organismes intéressés par la conservation des milieux humides et de l'eau.

Le plan régional de conservation comprend les éléments suivants :

- un portrait visuel sous forme d'un diaporama interactif;
- une description détaillée sous forme de texte;
- un fichier numérique des données géomatiques peut être obtenu avec la cartographie détaillée des milieux humides de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (www.canardsquebec.ca);

Les autorités municipales peuvent obtenir tous les détails concernant les plans de conservation de leur région par l'entremise du Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Une démarche qui nous interpelle tous

Canards Illimités entend travailler de concert avec ses partenaires et tous les intervenants sur le terrain afin de mettre en œuvre une proposition de plan d'action et pour mettre à jour régulièrement les plans régionaux, afin de favoriser la conservation des milieux humides.

Si les forêts sont les poumons de notre planète, les milieux humides en sont les reins.

Les milieux humides procurent de nombreux et précieux services à l'ensemble de la société :

- ils filtrent et purifient les eaux de surface;
- ils agissent comme une éponge en réduisant l'érosion et les risques d'inondation;
- ils réapprovisionnent la nappe phréatique et les cours d'eau et atténuent, par le fait même, les effets des périodes de sécheresse, effets qui se feront davantage sentir avec le réchauffement du climat;
- ils offrent des sites extraordinaires pour des activités telles que l'observation des oiseaux, la chasse, la pêche, le piégeage et d'autres loisirs qui génèrent une importante activité économique;
- ils constituent un patrimoine naturel et représentent des habitats primordiaux à conserver.

Les conséquences de la perturbation cumulative des milieux humides :

- contamination de l'eau
- inondations
- pertes d'usages, d'habitats et de biodiversité
- manques d'eau

Ils sont essentiels à notre qualité de vie; il faut les protéger afin d'assurer à tous un environnement sain et viable.

Note :

Les analyses qui suivent visent à fournir une information plus complète que celle qui apparaît sur les diapositives de la présentation visuelle. Les textes présentent une analyse par grands ensembles de milieux humides en fonction des enjeux qui les concernent et des problématiques qui les affectent. Ils ont été organisés de façon à permettre le découpage des textes par territoire d'intérêt.

Précision :

Le portrait qui suit est basé principalement sur l'information relative aux milieux humides issue d'une cartographie détaillée des milieux humides réalisée en 2010 (lancée en 2011 par Canards Illimités et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) pour l'ensemble du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Il faut toujours garder à l'esprit que cette cartographie est issue d'une photo-interprétation et qu'en raison des limites associées à cette technique (milieux humides de 0,3 ha et +) il est possible que certains milieux n'aient pas été répertoriés en raison d'obstruction visuelle sur les images comme des nuages ou le feuillage des arbres, ou que leur périmètre ne soit pas tout à fait exact. Toute cartographie issue de photo-interprétation n'éliminera jamais la nécessité d'aller valider les sites sur le terrain pour des besoins plus précis. Seuls quelques milieux humides ont pu être validés sur le terrain par les équipes de travail durant la phase de réalisation, et la situation de certains milieux humides peut également avoir changé depuis le moment où les prises de vue ont été effectuées (2007).

Pour plus d'information sur la méthode, se référer au rapport synthèse :

Beaulieu, J., G. Daigle, F. Gervais, S. Murray et C. Villeneuve. 2010. *Rapport synthèse de la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*. Canards Illimités – Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, 60 p.

(en ligne : http://www.ducks.ca/fr/province/qc/outils/pdf/cmm_rapport.pdf)

Pour plus d'information sur un site en particulier, on peut se référer aux inventaires réalisés par le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval, en 2002, et par la Ville de Laval, en 2004, ainsi qu'aux autres études subséquentes (études d'impact, etc.). Les citoyens peuvent également utiliser le service téléphonique 311 de la Ville de Laval.

Une démarche en partenariat

Les milieux humides sont souvent perçus comme des superficies au mieux, sans intérêt, au pire nuisibles. Ils sont parfois même considérés comme des « indésirables » entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Leur méconnaissance est à la source des problèmes de dégradation et de disparition qu'ils connaissent. Toutes les raisons sont bonnes pour faire disparaître une partie d'un milieu humide ici, ou en éliminer un là, par drainage ou remblaiement. Petit à petit, on « gruge » de nombreux hectares de milieux humides jusqu'à ce qu'on s'aperçoive qu'à certains endroits, d'importantes superficies ont été éliminées ou fortement dégradées, au point de ne plus pouvoir remplir leurs rôles multiples. Il s'ensuit même parfois des problèmes dont les conséquences peuvent s'avérer coûteuses. À certains endroits, au Canada et au Québec, on estime avoir perdu jusqu'à 70 % des milieux humides sous les pressions de développement de toutes natures. Dans certains secteurs, les milieux humides sont aujourd'hui particulièrement rares.

Devant cette situation, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) du Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) du Québec, le Service canadien de la Faune d'Environnement Canada (SCF/EC) et le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) se sont alliés à Canards Illimités Canada (CIC), afin d'assurer une meilleure conservation des milieux humides. Ces différents organismes se sont entendus pour développer en partenariat une vision concertée de la conservation des milieux humides, afin de préserver les biens et les services indispensables et gratuits qu'ils fournissent à la collectivité.

Ce partenariat se traduit notamment par la réalisation de plans de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes pour chacune des dix-sept régions administratives du Québec. L'échelle des régions administratives a été choisie en raison de l'administration des lois, règlements et programmes gouvernementaux qui s'y fait (certificats d'autorisation, etc.) et des besoins exprimés par les services régionaux des principaux ministères. Les acteurs locaux sont également souvent organisés ou regroupés à l'échelle de la région administrative (MRC, municipalités, CRÉ, CRE, agences de forêts privées, organismes de bassin versant, groupes de conservation, citoyens, etc.), ce qui devrait faciliter le travail de concertation en vue de la conservation des milieux humides. À terme, la démarche des plans régionaux permettra de couvrir l'ensemble du Québec.

Table des matières

Une démarche en partenariat.....	v
Remerciements	vii
Éléments du portrait des milieux humides de Laval	viii
1.0 MILIEUX HUMIDES PAR GRANDS ENSEMBLES.....	1
1.1 Le milieu aquatique entourant l'île de Laval (fleuve Saint-Laurent) : la rivière des Prairies et la rivière des Mille Îles.....	1
1.2 L'île de Laval (île Jésus)	7
1.3 Les milieux humides des zones d'aménagement écologique particulières (ZAEP) définies dans le cadre de la Politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Laval	11

Remerciements

CIC tient à remercier les nombreux employés et spécialistes des ministères partenaires (MRNF, MDDEP, EC/SCF, MPO, MAMROT) et autres et ceux des différents organismes régionaux qui ont participé de près ou de loin au Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de Laval, en acceptant aimablement de fournir et de valider l'information contenue dans le présent document.

Des remerciements particuliers sont adressés à :

Isabelle Barriault, biologiste, MDDEP

Wendy Inksetter, biologiste, MDDEP

Brigitte Bérubé, biologiste, MDDEP

Services de l'Environnement et Direction générale de la Ville de Laval

Michel Letendre, biologiste, MRNF

Chantal Côté, biologiste, MRNF

Virginie Boivin, technicienne de la faune, MRNF

Guillaume Dufour, biologiste, MPO

Pedro Nilo, biologiste, MPO

Robert Bisson, directeur général, Éco-Nature/Parc de la Rivière-des-Mille-Îles

Guy Garand, directeur général, Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval

Éléments du portrait des milieux humides de Laval

Quelques statistiques sur les milieux humides de la région administrative de Laval (R-13)

- Territoire possédant à la fois le statut de région administrative, de municipalité régionale de comté (MRC) et de ville (Ville de Laval); la région administrative couvre 267 km² de superficie;
- région entièrement située dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent (B),
- territoire constitué principalement de l'île Jésus, laquelle est entourée par la rivière des Mille Îles, au nord, et par la rivière des Prairies, au sud, qui la sépare de l'île de Montréal; la rivière des Mille Îles est parsemée de nombreuses îles et plaines inondables;
- région possédant 1 141 ha de milieux humides dont près de la moitié (44 %, soit 499 ha) se trouvent dans les rivières des Mille Îles et des Prairies et leur plaine inondable (comprenant une bande riveraine de 1 km aux fins de statistiques);
- milieux humides occupant 4 % de la superficie de la région administrative (2,4 % sur la partie terrestre de l'île et 1,9 % dans la partie plus aquatique des rivières des Mille Îles et des Prairies);
- milieux humides présentant une moyenne de moins de 5 ha pour l'ensemble de la région administrative; la majorité des milieux humides de l'île sont cependant de petite taille (moyenne de 1,1 ha);
- milieux humides situés à l'intérieur des périmètres des zones d'aménagement écologique particulières (ZAEP) désignées dans la Politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels d'intérêt de la Ville de Laval, représentant plus de 696 ha, soit 61 % des milieux humides de la région administrative;
- territoire touchant à trois districts écologiques : une infime partie de celui du lac Saint-Louis (comprenant le lac des Deux Montagnes), la terrasse de la rivière des Mille Îles, qui couvre la majeure partie de l'île Jésus, et une partie de la plaine de L'Assomption, qui occupe la pointe est de l'île Jésus; le district écologique de la terrasse de la rivière des Mille Îles compte 90 % (1 032 ha) des milieux humides de la région et les marécages de la plaine inondable dominant (95 % des marécages de la région); les marais y recouvrent 119 ha et on y trouve 36 ha de tourbières, dont la tourbière boisée du bois Saint-François-Ouest (30 ha), qui représente plus de 80 % de la superficie de tourbières de la région administrative; une autre petite tourbière boisée serait localisée à l'ouest du boulevard Chomedey et au nord du boulevard du Carrefour selon l'inventaire réalisé par le CRE Laval;
 - o *pour plus de détails concernant la caractérisation individuelle des milieux humides de Laval, voir le rapport du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval : R. Pelletier, 2002. Caractérisation des milieux humides de Laval. 33 p. + Annexes;*
 - o *voir aussi les différentes études réalisées par ou pour la Ville de Laval;*

- paysage à dominance agricole pour environ le tiers du territoire (était à plus de 80 % au début des années 1900); activités agricoles concentrées principalement dans les portions est et ouest de l'île Jésus; reste de l'île Jésus fortement urbanisé;
- paysage dans lequel les milieux naturels sont morcelés, ce qui rend leur conservation à la fois difficile et néanmoins nécessaire;
- région connaissant de fortes pressions de développement dues aux diverses activités humaines : urbaines, industrielles, agricoles, infrastructures routières et ferroviaires, contrôle des débits et des niveaux d'eau, production hydroélectrique, remblayages, empiètements, etc.; on évalue que plus de 80 % des milieux humides de la région administrative font l'objet de pressions diverses sur leur pourtour ou directement à l'intérieur.

1.0 MILIEUX HUMIDES PAR GRANDS ENSEMBLES

1.1 Le milieu aquatique entourant l'île de Laval (fleuve Saint-Laurent) : la rivière des Prairies et la rivière des Mille Îles.

Caractéristiques

Territoire

- grand ensemble comprenant une petite partie du lac des Deux Montagnes à l'ouest, une partie de la rivière des Mille Îles au nord, une partie de la rivière des Prairies au sud et une bande de un kilomètre à l'intérieur des terres de l'île Jésus (à des fins uniquement de statistiques et d'analyse sur les milieux humides pour la présente étude);
- système influencé principalement par les eaux de la rivière des Outaouais (eaux brunes) et ses fluctuations saisonnières;
- grand ensemble couvrant 90 km² (8 921 ha), soit environ le tiers de la région administrative;
- grand ensemble situé entièrement dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent (B) et constitué de deux districts écologiques : celui de la Terrasse de la rivière des Mille Îles pour les deux tiers ouest du territoire, et celui de la Plaine de L'Assomption pour toute la partie est;
- rivière des Mille Îles (42 km de longueur) servant de séparation entre la région administrative de Laval et celles des Laurentides et de Lanaudière (partie aval) sur la rive nord ; rivière relativement large et peu profonde, parsemée de nombreuses îles; plusieurs îles sont de tenure privée; certaines îles présentant des occupations résidentielles (ex. : îles Roussin, Saint-Joseph, Gagnon, Mathieu,) ou agricoles (ex : historiquement sur l'île aux Vaches); rivière présentant quelques zones à courant plus rapide : le rapide du Grand Moulin, à l'entrée de la rivière des Mille Îles (aval de l'ouvrage de contrôle du même nom), celui du pont Athanase-David (en aval de l'île Garth), celui en amont de l'île Saint-Joseph et celui situé à l'aval de l'île des Moulins et de l'île Saint-Jean (deux îles situées dans la région administrative de Lanaudière);
- territoire de la rivière des Mille Îles possédant l'appellation de Parc de la Rivière-des-Mille-Îles (entente avec certaines municipalités et MRC seulement); l'organisme Éco-Nature en est le principal gestionnaire et animateur soutenu par la Ville de Laval; statut de refuge faunique (26,2 ha) entre l'île Turcotte, en amont, et l'île des Gardes/île Cardinal, en aval; refuge faunique comprenant une dizaine d'îles; projet d'expansion du refuge faunique à toute la rivière des Mille Îles;
- ouvrage de contrôle des débits (barrage du Grand Moulin) permettant de dévier une partie du débit de crue à l'entrée de la rivière des Mille Îles vers la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent; rivière des Mille Îles subissant un débit de crue en partie artificialisé et qui connaissait une problématique en période d'étiage sévère, problématique ayant nécessité des interven-

tions afin de réduire les risques sur l'approvisionnement en eau potable pour les municipalités qui en dépendent (la ville de Laval n'en dépend pas particulièrement);

- présence d'un barrage à mi-parcours de la rivière des Prairies (production hydroélectrique) qui influence le niveau de l'eau en amont; écoulement relativement plus lent dans la partie amont de la rivière que dans sa partie aval; zones de rapides dans la partie amont de la rivière (rapide du Cheval Blanc), en aval du barrage et à la hauteur de l'île de Pierre (secteur Saint-François);
- présence d'îles dans la partie amont de la rivière, dont certaines sont habitées (îles Bigras et Verte), ainsi que plus en aval (îles Paton et du Tremblay, îles également fortement habitées);
- présence de l'archipel des îles du Mitan près de l'embouchure de la rivière des Prairies; l'archipel du Mitan a été cédé à la Ville de Laval par le CRE de Laval; l'Archipel-du-Mitan possède le statut de *réserve naturelle en milieu privé*;
- mise en réserve par le MDDEP (février 2012) des îles aux Vaches, Saint-Pierre et Saint-Joseph;
- rives et îles majoritairement de tenure privée; la majorité des îles sont en partie ou en totalité inondables.

Milieux humides

- Grand ensemble possédant 499 ha de milieux humides (44 % des milieux humides de la région administrative) dominés par les marécages (274 ha) et l'eau peu profonde (100 ha); marécages constitués principalement d'érablières argentées situées en plaine inondable; plusieurs marécages d'importance y sont présents notamment sur les îles Saint-Joseph, Saint-Pierre et aux Vaches; présence de près de 80 ha de marais disséminés, principalement à la pointe est de l'île Jésus, dans certaines baies (en particulier dans le secteur du bois d'Auteuil) et autour d'îles de la rivière des Mille Îles (en particulier à la pointe est de l'île Saint-Joseph) et de la rivière des Prairies (archipel du Mitan);
- milieux humides représentant 5,6 % de la superficie de ce territoire, mais qui sont fort importants en matière de diversité d'écosystèmes et de biodiversité (halte migratoire très importante pour la sauvagine et comme habitat de reproduction et d'alevinage pour plusieurs espèces de poissons);
 - *pour plus de détails concernant la caractérisation individuelle des milieux humides de Laval, voir le rapport du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval : R. Pelletier, 2002. Caractérisation des milieux humides de Laval. 33 p. + Annexes;*
 - *voir également les données que possède la Ville de Laval;*
- plusieurs complexes de milieux humides associés à des boisés faisant l'objet de préoccupations de conservation des milieux naturels par la Ville de Laval (*zones d'aménagement écologique particulières* : bois l'Orée-des-Bois, bois d'Auteuil, bois de la ferme Sainte-Thérèse ou secteur Mattawa, secteur du pont Louis-Bisson en bordure de la rivière des Prairies) et par le

CRE de Laval (îles Saint-Joseph, Saint-Pierre, Locas, Lacroix) ou déjà protégés par le Refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles;

- présence de plusieurs zones inondables en bordure de la rivière des Mille-Îles, ainsi que sur plusieurs îles; plusieurs zones inondables relativement étroites également en bordure de la rivière des Prairies;
 - Selon le ministère de la Sécurité publique, il y aurait trois territoires à risque d'inondation par embâcles : sur la rivière des Mille-Îles, en amont du pont de la route 125 (pont de Terrebonne), et sur la rivière des Prairies dans le secteur des Rapides du Cheval Blanc, en amont du pont de chemin de fer (pont Bordeaux) où il y a développement de frasil, ainsi qu'en aval de l'île de la Visitation.

Faune, flore

- présence de quelques aires de concentration d'oiseaux aquatiques (ACOA) couvrant environ 60 ha, principalement dans la partie touchant au lac des Deux Montagnes à l'extrémité ouest de la région; présence d'habitats du rat musqué dans les marais des grandes baies et autour des îles, à l'intérieur du refuge faunique de la rivière des Mille Îles, ainsi que dans les marais de l'archipel du Mitan (réserve naturelle de l'Archipel-du-Mitan) près de l'embouchure de la rivière des Prairies;
- partie de la rivière des Mille-Îles fortement utilisée par les canards colverts, canards noirs, canards branchus et bernaches du Canada au printemps et au début de l'été; plusieurs secteurs où l'eau demeure libre de glace sont fréquentés par la sauvagine en hiver, par exemple, entre l'île Saint-Joseph et l'île aux Vaches;
- grande variété de sauvagine en migration au printemps;
- plusieurs îles possédant d'importantes superficies inondées au printemps, lesquelles sont, en plus, très favorables à la nidification de la sauvagine et comme frayères pour plusieurs espèces de poissons;
- importance primordiale de tout cet ensemble de milieux humides pour les très nombreux oiseaux migrateurs qui empruntent la voie migratoire de l'Atlantique, tant pour leurs migrations que pour leur reproduction;
- importance primordiale également pour plusieurs dizaines d'espèces de poissons présentes (plus d'une cinquantaine dans la rivière des Mille Îles), dont plusieurs en situation précaire : esturgeon jaune, anguille d'Amérique, chevalier cuivré (rivière des Mille Îles), alose savoureuse, chevalier de rivière, dard de sable (partie aval de la rivière des Mille Îles), lamproie du Nord, méné d'herbe (archipel des îles de Sainte-Rose);
- plusieurs espèces de poissons très recherchées par les pêcheurs sportifs, tout particulièrement au lac des Deux Montagnes et dans la rivière des Mille Îles : perchade, grand brochet, barbotte brune, doré jaune, doré noir, achigan à petite bouche, achigan à grande bouche, maskinongé; pêche à l'alose très populaire en aval du barrage de la rivière des Prairies, ainsi qu'en aval du «barrage des Juifs» (île Saint-Jean, Terrebonne) dans la rivière des Mille Îles;

- présence de nombreuses frayères en eau rapide, en eau lente et en plaine inondable dans la rivière des Mille Îles, également dans la rivière des Prairies, mais à un degré moindre considérant l'artificialisation importante des berges qui y a été réalisée;
- importante frayère à esturgeon jaune, doré jaune, etc., aménagée par Hydro-Québec en aval du barrage de la rivière des Prairies; présence d'une importante frayère pour les aloses savoureuses majoritairement bloquées par le barrage malgré la présence d'une passe migratoire; frayère de lépisosté dans les rapides de l'île de Pierre;
- présence de quelques sites d'importance pour la pêche blanche (sur la glace) dans la rivière des Mille Îles : berge des Goélands (à proximité du pont Arthur-Sauvé) et berge des Quatre-Vents;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) pour ce territoire situé à l'intérieur de la Région de conservation des oiseaux de la plaine du Saint-Laurent (RCO-13) : bécasse d'Amérique, marouette de Caroline, râle de Virginie, héron vert, petit blongios, bihoreau gris, guifette noire, canard noir, canard branchu, sarcelle à ailes bleues, gallinule poule-d'eau, etc.;
- rivages sablonneux du lac des Deux Montagnes fréquentés par les limicoles (bécasseaux, tourne-pierres) en période de migration;
- présence de nombreuses espèces fauniques et floristiques en situation précaire :
 - faune : tortue géographique, esturgeon jaune, chevalier cuivré (rivière des Mille Îles), dard de sable (partie aval de la rivière des Mille Îles), méné d'herbe (archipel Sainte-Rose), anguille d'Amérique, alose savoureuse;
 - flore : arisème dragon (en particulier à l'archipel du Mitan), carmantine d'Amérique (rivière des Mille Îles), podostémon cératophylle, érable noir (île Saint-Joseph, île aux Vaches), lézardelle penchée (rivière des Mille Îles), etc.
- présence d'un habitat floristique : l'Alvar-de-l'Île-de-Pierre; projet de création d'un autre habitat floristique sur la rivière des Mille Îles, entre l'île Saint-Jean et l'embouchure de la rivière, notamment pour assurer la protection de la carmantine d'Amérique;
- importance des îles de la rivière des Mille Îles, en particulier l'île Saint-Joseph, pour la reproduction de diverses espèces de tortues (tortue peinte, serpentine, etc.); également les berges en bordure du lac des Deux Montagnes, ainsi qu'à l'entrée de la rivière des Prairies et l'île Saint-Joseph pour la tortue géographique.

Pressions

- grand ensemble ayant déjà été passablement perturbé par les activités humaines;
- urbanisation, infrastructures routières et ferroviaires, développement résidentiel et villégiature en rive et, historiquement, surtout en plaine inondable; risques de développement résidentiel sur certaines îles (îles Locas, aux Vaches, Saint-Pierre, Saint-Jean, Saint-Joseph); expansion de terrains de golf (ex. : Sainte-Rose);

- pression générée par une fréquentation croissante (navigation de plaisance) liée entre autres au développement de l'écotourisme; cette augmentation de la fréquentation peut finir par créer un dérangement excessif pour la faune sur certains sites;
- accroissement des besoins à des fins d'approvisionnement en eau potable à partir de la rivière des Mille Îles pour les municipalités riveraines de la couronne nord en expansion; des aménagements ont été apportés en amont du barrage du Grand Moulin afin d'améliorer le débit d'étiage;
- tendance à l'abaissement des débits d'étiage et des niveaux du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais avec les changements climatiques annoncés et la gestion des eaux de tout le système des Grands-Lacs et du Saint-Laurent (y compris la rivière des Outaouais); ce phénomène devrait amener des pressions de construction dans les zones inondables, constructions qui deviendraient à risque advenant un retour à des débits plus importants;
- prolifération de certaines espèces envahissantes, comme le roseau commun ou phragmite, la renouée du Japon et le nerprun cathartique dans certains milieux humides et riverains;
- dérangements par la présence humaine (récrétourisme et autres activités) répétée dans certains milieux sensibles : îles et sites de nidification, aires d'élevage;
- barrages hydroélectriques de la rivière des Prairies faisant obstacle à la libre circulation des poissons; dans une moindre mesure, ceux de la rivière des Mille Îles (barrages Grand Moulin et du Moulin à Terrebonne);
- débordements occasionnels (surverse) des usines d'épuration des eaux municipales et ouvrages de régulation (stations de pompage) longeant les rivières des Mille-Îles et des Prairies.

Conséquences

- dégradation, destruction et pertes de milieux humides, ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces dont certaines en situation précaire, et impact financier pour compenser ces rôles et corriger les conséquences de leur disparition;
- dégradation des habitats (drainage, remblayage ou empiétement, pollution) nuisant à la reproduction et à la survie de plusieurs espèces de poissons et de plusieurs autres organismes (batraciens, reptiles, oiseaux, insectes), en plus d'affecter parfois l'habitat de nidification pour la sauvagine;
- rivière des Prairies particulièrement artificialisée et présentant relativement peu d'habitats productifs à l'exception des zones de rapides qui servent de frayères à de nombreuses espèces de poissons; rivière néanmoins d'un grand intérêt pour la faune en général, ainsi que pour les loisirs nautiques;
- qualité de l'eau de la rivière des Mille Îles ponctuellement dégradée notamment par les débordements (surverse) d'usines d'épuration (stratégie pancanadienne à venir), ainsi que par

la pollution diffuse d'origine agricole; la rivière obtient néanmoins la « qualité baignade » entre les épisodes de pluie;

- importante diminution des terres hautes adjacentes résiduelles encore à l'état naturel des rivières des Mille-Îles et des Prairies; la Ville de Laval exige depuis 1995 que tout mur de protection en rive nécessitant des réparations majeures ou leur remplacement soit remplacé par une berge naturalisée;
- érosion des berges (glaces) nécessitant parfois et localement des aménagements lourds (enrochement, bétonnage) de stabilisation des berges;
- réduction de la biodiversité et risque de disparition d'espèces en raison notamment de la présence d'espèces introduites qui envahissent les milieux naturels (roseau commun ou phragmite, nerprun cathartique, renouée du Japon, etc.);
- nombre croissant d'espèces en situation précaire nécessitant l'application de coûteuses actions concertées d'intervention afin d'éviter la disparition de ce patrimoine naturel;
- préoccupation croissante autour de l'alimentation en eau potable pour les municipalités puisant leur eau à la rivière des Mille Îles (la ville de Laval n'en dépend pas particulièrement et le problème a été grandement réduit par les aménagements réalisés dans la rivière en amont du barrage du Grand Moulin); débit d'étiage de la rivière des Mille Îles à risque de devenir problématique également pour les habitats fauniques (poissons);
- vulnérabilité de la rivière des Mille Îles face aux impacts attendus des changements climatiques; pour les crues, les remblaiements des plaines inondables risquent de hausser le niveau d'eau en raison de l'effet du rétrécissement du lit majeur de la rivière; pour les étiages, s'ils deviennent exceptionnellement sévères, d'autres mesures d'aménagement pourraient devenir nécessaires pour contrer d'éventuelles pénuries d'eau.

1.2 L'île de Laval (île Jésus)

Caractéristiques

Territoire

- Grand ensemble situé dans la province naturelle des basses-terres du Saint-Laurent et représentant environ 178 km² de superficie (environ 35 km de longueur par 10 km dans son plus large); superficie excluant une mince bande de 1 km de largeur utilisée uniquement à des fins statistiques pour délimiter la partie aquatique de la région administrative; grand ensemble représentant les deux tiers de la région administrative;
- territoire relativement plat touchant à trois districts écologiques : une infime partie de celui du lac Saint-Louis (y compris une petite partie du lac des Deux Montagnes) à l'ouest, la terrasse de la rivière des Mille Îles, qui couvre la majeure partie de l'île Jésus, et une partie de la plaine de l'Assomption qui occupe la pointe est de l'île Jésus; partie sise dans le district écologique de la terrasse de la rivière des Mille Îles relativement surélevée par rapport aux autres districts écologiques du territoire et présentant lui-même un secteur un peu plus élevé dans le secteur de la forêt Duvernay (secteur de l'avenue des Perron au centre nord-est de l'île);
- territoire dont l'urbanisation continue de croître (développement résidentiel, industriel, commercial, infrastructures routières, carrières, etc.) et dont certaines parties sont utilisées activement pour des activités agricoles (surtout maraîchères et horticoles), en particulier la portion est de l'île, ainsi que dans une zone située dans la portion ouest;
- territoire ne possédant pas de bassin versant majeur mais plutôt plusieurs petits; cœur de l'île Jésus drainé par plusieurs petits cours d'eau, en particulier dans la zone plus agricole; partie urbanisée ayant été « imperméabilisée » et ses cours d'eau souvent canalisés et enfouis (ruisseaux Champagne, Parizeau, Woodwork); ruisseaux de la partie agricole de l'île ayant le plus souvent fait l'objet d'importants travaux de reprofilage et de recalibrage; majorité des cours d'eau encore visibles drainant la partie la plus haute de l'île Jésus, soit sa portion nord-est;
- plusieurs cours d'eau sont directement liés aux milieux naturels résiduels : ruisseaux Woodwork et Champagne (bois La Source), ruisseau Sainte-Rose (secteur Mattawa), ruisseau Papineau (bois Sainte-Dorothée, dont la partie nord-ouest s'écoule dans le ruisseau Woodwork), ruisseau Parizeau (bois de l'Équerre), ruisseaux Ouimet et Gascon (secteur de l'avenue des Perron et partie nord du bois Duvernay ainsi que le bois Saint-François Ouest dans le cas du Gascon), ruisseau Vivian (bois Saint-François Ouest), ruisseau Bas-Saint-François (bois Saint-François Est); ruisseau Paradis (bois Duvernay); ruisseaux les plus concernés par la présence de milieux humides : Paradis, Woodwork, Gascon, Parizeau et Bas-Saint-François;
- territoire fortement morcelé (urbain, agricole, industriel, commercial, etc.) en raison des pressions de développement multiples, rendant complexe la conservation des milieux naturels résiduels (milieux humides, boisés, cours d'eau); milieux naturels encore présents souvent

parce que situés en milieux humides ou sur sol mince, ou non propice aux activités agricoles, ou encore parce que les services municipaux (aqueduc et égouts) n'y sont pas encore installés;

- présence de quelques alvars, notamment dans le Bois Saint-François.

Milieux humides

- grand ensemble (*l'île Jésus, à l'exception d'une bande d'environ un kilomètre de largeur sur tout son pourtour de façon à départager les milieux humides insulaires de ceux associés aux plaines inondables, ceci au simple but de statistiques pour faciliter le portrait des milieux humides de la présente étude*) possédant 642 ha de milieux humides (56 % des milieux humides de la région administrative), surtout des marécages (507 ha, soit près de 80 % des milieux humides de l'île); présence d'au moins 64 ha de marais; présence de plus de 30 ha de tourbières boisées;
- milieux humides couvrant 4 % de la superficie de l'île Jésus (toujours en excluant la bande de 1 km sur le pourtour de l'île);
- milieux humides de l'île étant généralement de superficie réduite (moins de 5 ha en moyenne, mais la majorité étant plus proche de 1 ha); grande majorité des milieux humides constitués de petits milieux dispersés sur le territoire, principalement au travers des milieux naturels encore présents;
- marais constitués de très petites unités regroupées à l'intérieur des milieux naturels restants (Bois Saint-François Est et Ouest, bois Papineau, Pont Louis-Bisson);
 - *pour plus de détails concernant la caractérisation individuelle des milieux humides de Laval, voir le rapport du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval : R. Pelletier, 2002. Caractérisation des milieux humides de Laval. 33 p. + Annexes;*
 - *voir également les données que possède la Ville de Laval;*
- partie de l'île située dans le district écologique de la terrasse de la rivière des Mille Îles (85 % de la région administrative) comptant 90 % (1 032 ha) des milieux humides de la région et les marécages y dominent (741 ha, soit 95 % des marécages de la région); les marais y comptent 119 ha (83 % des marais de la région); on y trouve également 36 ha de tourbières (dont la tourbière boisée du bois Saint-François-Ouest); une autre tourbière boisée serait située à l'ouest du boul. Chomedey et au nord du boul. du Carrefour (source : CRE de Laval);
- plusieurs complexes de milieux humides associés à des bois faisant l'objet de préoccupations de conservation des milieux naturels par la Ville de Laval et par le CRE de Laval (bois Sainte-Dorothée, bois du rang de l'Équerre, bois d'Auteuil, bois Saint-François Ouest et Est, bois Papineau, forêt Duvernay, bois du secteur de l'avenue des Perron, dans Sainte-Dorothée) ou déjà protégés (bois Papineau, bois La Source).

Faune, flore

- présence de poissons dans la majorité des cours d'eau intérieurs; cours d'eau parfois importants pour la reproduction de plusieurs espèces de poissons (ex : ruisseaux Papineau, Saint-François, La Pinière, qui possèdent des frayères connues);
- on retrouve également des poissons dans plusieurs milieux humides en lien avec les cours d'eau; certaines espèces de poissons dépendent de milieux humides à un moment ou l'autre de leur cycle vital;
- présence de plusieurs espèces d'oiseaux désignées prioritaires dans le cadre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) pour ce territoire situé à l'intérieur de la région de conservation des oiseaux de la plaine du Saint-Laurent (RCO-13) : bécasse d'Amérique, marouette de Caroline, petit blongios (bois Saint-François Est), héron vert (plusieurs sites), bihoreau gris, canard noir, canard branchu, sarcelle à ailes bleues, gallinule poule-d'eau, pic à tête rouge, etc.;
- présence de plusieurs espèces fauniques et floristiques en situation précaire :
 - faune : grenouille des marais, tortue des bois, couleuvre brune (non inféodée aux milieux humides);
 - flore : *wolffia columbiana*, *érable noir* (bois du secteur Armand-Frappier, bois La Source), *renoncule à éventails* (plante rare);
- présence de plusieurs espèces d'amphibiens et de reptiles : tortues peinte et serpentine, couleuvre brune (non inféodée aux milieux humides), couleuvre tachetée, grenouille des marais;
- bois Papineau possédant le statut de *Réserve naturelle en milieu privé*.

Pressions

- expansion urbaine, infrastructures routières et ferroviaires, développement résidentiel et industriel, agriculture intensive (drainage des terres et modification des cours et de la forme des cours d'eau), carrières, terrains de golf, circulation de VTT, etc.;
- ouverture de la nouvelle section de l'autoroute 25 qui relie Montréal à Laval et qui devrait générer des pressions de développement sur les milieux naturels (dont les milieux humides) dans la portion est de l'île; prolongation vers le nord et élargissement de l'autoroute 19 qui risquent d'affecter quelques milieux humides;
- pressions d'irrigation pour la culture maraîchère, ce qui pourrait affecter la nappe phréatique et possiblement modifier le drainage de certains milieux humides;
- développement industriel au sud du bois de l'Équerre et développement résidentiel dans sa portion nord-ouest;

- enclavement et fragmentation de plusieurs milieux humides (plus de 80 % des milieux humides de la région administrative font l'objet de pressions diverses sur leur pourtour ou directement à l'intérieur); disparition fréquente de leurs terres hautes adjacentes naturelles affectant la présence et l'abondance des certaines espèces animales qui en dépendent;
- imperméabilisation des surfaces urbaines et drainage systématique des terres agricoles;
- expansion de plantes exotiques envahissantes comme le roseau commun ou phragmite, la renouée du Japon et le nerprun cathartique.

Conséquences

- zone où les milieux humides et riverains ont déjà sérieusement diminué en superficie par remblayage et drainage; possibilité que certains milieux humides soient parfois la résultante de modifications du drainage par des activités anthropiques;
- dégradation, destruction et pertes de milieux humides, ainsi que des biens et des services qu'ils fournissent, notamment en tant qu'habitat pour plusieurs espèces, dont certaines en situation précaire, et impact financier pour compenser ces rôles et corriger les conséquences de leur disparition; augmentation du nombre d'espèces devant faire l'objet de plans de conservation ou de rétablissement; l'effet cumulatif des pertes antérieures et actuelles de petits milieux humides peut être palpable, surtout lorsque combiné à l'imperméabilisation des surfaces;
- perte ou difficulté de maintien de la connectivité entre les complexes de milieux humides et les milieux naturels résiduels;
- dégradation de la qualité de l'eau de plusieurs cours d'eau (ex. : ruisseau Sainte-Rose) et modification des débits (crues plus fortes et érosives, étiages plus sévères) en raison des activités urbaines (imperméabilisation des surfaces) et agricoles (drainage des terres, érosion, reprofilage et recalibrage des cours d'eau, etc.); cours d'eau davantage sujets à l'érosion de leurs rives en raison de la nature argileuse des sols sur lesquels ils coulent, combinée à l'effet cumulatif de l'imperméabilisation des surfaces (ex. : ruisseau Papineau, qui fait l'objet d'un important et très complexe projet de réaménagement d'une plaine inondable pour accroître sa capacité de stockage d'eau lors des crues);
- habitat du poisson affecté par l'augmentation de la force des crues, par l'accroissement de la sévérité des crues et par l'instabilité des berges de plusieurs cours d'eau; présence fréquente d'obstacles (seuils ponceaux, canalisations, etc.) à la libre circulation des poissons.

1.3 Les milieux humides des zones d'aménagement écologique particulières (ZAEP) définies dans le cadre de la Politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Laval

Milieux humides

- Politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Laval⁽¹⁾ ayant ciblé 13 zones d'aménagement écologique particulières (ZAEP) réparties sur l'ensemble du territoire; ces 13 zones couvrent environ 5 000 ha (50 km²) de superficie, tout en représentant environ 20 % du territoire de Laval;
- certaines de ces zones englobent une partie de la plaine inondable de la rivière des Mille Îles : l'Orée-des-Bois, secteur Mattawa, bois d'Auteuil;
- présence de près de 700 ha de milieux humides, soit 61 % des milieux humides de la région administrative; milieux humides occupant une proportion moyenne de 13,8 % de la superficie des ZAEP; dominance de marécages (530 ha; soit 76 % de la superficie des milieux humides des ZAEP) et de marais (73 ha; soit 10 %);
- milieux humides des ZAEP possédant une taille moyenne relativement petite (mais non moins importante) de 1,5 ha, les moyennes les plus élevées se trouvant au bois d'Auteuil (2,6 ha) et au bois La Source (2,4 ha); plusieurs milieux humides possédant néanmoins des superficies de plus de 10 ha;
- ZAEP du Bois Saint-François Ouest (123,4 ha), du Bois Saint-François Est (122,5 ha), du Bois d'Auteuil (119,2 ha) et du Bois Sainte-Dorothée (88,7 ha) possédant les plus importantes superficies de milieux humides;
- ZAEP du Bois Saint-François Est (18,5 ha), du Bois Saint-François Ouest (14,9 ha), du secteur Mattawa (13 ha) et du Bois Sainte-Dorothée (10,3 ha) possédant les plus importantes superficies de marais;
- ZAEP du Bois d'Auteuil (99,2 ha), du Bois Saint-François Est (91,1 ha), du Bois Sainte-Dorothée (72,6 ha) et du Bois Saint-François Ouest (72,3 ha) possédant les plus importantes superficies de marécages; tourbières concentrées principalement dans le Bois Saint-François Ouest (30,9 ha); prairies humides les plus importantes situées dans le Bois Saint-François Est (8,6 ha) et dans le Bois d'Auteuil (8,2 ha);
- présence de nombreux marécages dans les ZAEP, notamment dans le Bois de l'Équerre;
- présence de plusieurs écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE).

(1)= Pour plus d'information : <http://www.ville.laval.qc.ca/wlav3/index.php?pid=1735>

Des pistes de solution?

Voici quelques pistes de solution qui permettraient de conserver adéquatement les milieux humides et leurs terres hautes adjacentes, tout en protégeant l'eau et ses usages, ainsi que l'habitat du poisson :

- **un encouragement et un soutien à l'application par la Ville des politiques concernant les milieux naturels et humides, les cours d'eau et l'eau (sa Politique de conservation et de mise en valeur des milieux naturels d'intérêt; la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, etc.); le respect de ces politiques;**
- **une planification rigoureuse de l'aménagement du territoire (y compris le contrôle du développement urbain en bordure de la rivière des Mille Îles) prenant en considération les biens et les services que fournissent les milieux humides, les pertes et les dégradations déjà encourues par ces écosystèmes, la fragilité relative des cours d'eau, la gestion de l'eau, la biodiversité et les habitats, etc.; cette planification pourrait aussi cibler des zones à restaurer pour favoriser la mise en valeur des milieux naturels;**
- **l'adoption d'une vision globale du territoire et de l'eau (cours d'eau, milieux naturels, milieux humides, riverains, rives, plaines inondables); y intégrer une gestion en fonction des écosystèmes et non seulement en fonction des usages;**
- **une analyse de la possibilité d'utiliser les milieux humides hors et dans les zones d'aménagement écologique particulier (ZAEP) comme parties de corridors naturels (trame verte et trame bleue); voir également la possibilité de joindre dans un corridor les milieux naturels de la bande nord de la région administrative (bande nord de l'île Jésus avec la rivière des bois d'Auteuil, ses rives et sa plaine inondable);**
- **une protection prioritaire des milieux humides; viser le maintien de mosaïques de milieux naturels dans lesquelles les milieux humides occupent des places privilégiées; une protection adéquate des milieux humides, en particulier ceux bordant la rivière des Mille Îles;**
- **une protection adéquate des îles de la rivière des Mille Îles (refuge faunique, réserve naturelle, etc.); difficultés et complexité prévisibles en raison de la tenure privée de la plupart de ces îles; mise en réserve par le MDDEP en février 2012 des îles aux Vaches, Saint-Pierre et Saint-Joseph;**
- **la protection des bandes riveraines; l'encouragement à la renaturalisation des berges ayant fait l'objet d'aménagements lourds (béton, enrochement, etc.);**
- **l'application de mesures préventives pour protéger les espèces en situation précaire et leurs habitats pour éviter les coûteuses actions de rétablissement de ces espèces;**
- **l'application de pratiques respectueuses de l'environnement, tant en milieux urbain qu'agricole;**

- **une analyse du potentiel de restauration et d'aménagement de marais (dans le but de compenser les pertes déjà encourues de milieux humides et de récupérer des services écologiques qu'ils rendaient, ainsi que pour toutes les pertes inévitables à venir); voir la possibilité de les intégrer à des milieux naturels déjà protégés ou pouvant faire l'objet d'une mise en valeur d'importance à l'image du ruisseau de Feu à Terrebonne où un important marais a été aménagé (autres exemples à Boucherville et à Varennes); maintenir toutefois la priorité à la protection des milieux naturels existants, tout en appliquant des mesures de compensation dissuasives (ex. : ratio de 3 :1 dans l'établissement des superficies à compenser pour pertes inévitables de milieux humides) pour garantir l'application d'un processus d'atténuation rigoureux;**
- **l'application d'une gestion écologique des eaux de pluie; le recours au besoin et à l'occasion à l'aménagement de marais filtrants artificiels à des endroits stratégiques (ex. : bassins de rétention des eaux de pluie) dans le but de contribuer à réduire les problèmes d'érosion et de pollution, notamment d'origine agricole et municipale, ainsi que pour aider à contrer les impacts des changements climatiques annoncés (épisodes de pluies intenses plus nombreux et étiages plus sévères en raison de sécheresses prolongées); cependant, ces aménagements devraient être considérés comme des mesures d'atténuation des impacts et non comme des mesures de compensation pour des pertes inévitables de milieux humides;**
- **l'encouragement à une approche d'analyse régionale de planification de la conservation, notamment par grands territoires (ex : les ZAEP), plutôt qu'une approche au cas par cas, afin d'éviter d'inutiles crises et d'améliorer le bilan régional de conservation;**
- **l'étude plus complète (caractérisation, inventaires, état de situation, potentiel de restauration, etc.) des ruisseaux intérieurs, notamment les ruisseaux Gascon et Sainte-Dorothée;**
- **l'encouragement à la réalisation de projets de renaturalisation des bassins versants et des plaines inondables.**